

n°20\_2025DEL  
Nomenclature n° 715

Nombre de membres : 27  
Présents : 18  
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-20\_2025DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

**Séance du 20 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le treize mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

**Étaient présents :** Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jérôme POITOU

**Étaient absents/excusés :**

M. Jean-Michel BOUARD, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE  
Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à M. Jean-Pierre MISSERI  
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD  
Mme Laurence PELLÉ, procuration donnée à Mme Sophie HERON  
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à M. Denis ROUET  
M. Julien JEROME, procuration donnée à M. Alexandre RADIN  
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL  
M. Fabrice POUPET  
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



### **20-2025DEL - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2025**

Comme chaque année, l'ensemble des tarifs communaux est réévalué afin, notamment, de tenir compte de l'évolution de l'inflation.

	TARIFS 2023	TARIFS 2024	TARIFS 2025
<b>BIBLIOTHEQUE</b>			
Adhésion habitant JARGEAU	Gratuite	Gratuite	Gratuite
Adhésion habitant hors commune	Gratuite	Gratuite	Gratuite
Indemnité de retard d'un livre	Voir règlement	Voir règlement	Voir règlement
Indemnité de remplacement DVD/CD	Voir règlement	Voir règlement	Voir règlement
<b>REPAS DES ANCIENS</b>			
Personnes - de 73 ans (conjoint)	Prix réel	Prix réel	Prix réel
Personnes de 73 ans et +	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>CONCESSIONS CIMETIERE (au m<sup>2</sup>)</b>			
Cinquantenaire	135 €	140 €	142 €
Trentenaire	110 €	114 €	115 €
15 ans	55 €	57 €	58 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n°20\_2025DEL  
Nomenclature n° 715

Nombre de membres : 27  
Présents : 18  
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-20\_2025DEL-DE



<b>CONCESSIONS CAVE-URNE (terrain nu)</b>			
Trentenaire	215 €	222 €	225 €
15 ans	110 €	114 €	115 €
<b>CASE COLOMBARIUM</b>			
15 ans	650 €	650 €	658 €
30 ans	850 €	850 €	861 €
<b>DROITS DIVERS CIMETIERE</b>			
Droit d'occupation du caveau provisoire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>PUBLICITE PUBLICATION MUNICIPALE</b>			
Page entière	500 €	500 €	500 €
Demi-page	225 €	225 €	225 €
1/3 de page	170 €	170 €	170 €
1/4 de page	120 €	120 €	120 €
Huitième de page	80 €	80 €	80 €
<b>LOCATIONS DE SALLES</b>			
Associations dont le siège est à Jargeau ou subventionnées par la ville, organismes publics, les réunions des partis politiques	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Caution pour les particuliers applicable aux salles	500 €	500 €	500 €
<b>BANQUETS - ASSEMBLEES - REUNIONS - SPECTACLE - VINS D'HONNEUR</b>			
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
<b>Habitants JARGEAU</b>			
1/2 journée 14h à 9h (vendredi)	230 €	238 €	241 €
1/2 journée 14h à 9h (samedi)	260 €	269 €	272 €
Journée 9h à 9h	340 €	352 €	357 €
Forfait 2 jours (samedi 9h au lundi 9h)	570 €	589 €	597 €
Forfait week-end vendredi 14h au lundi 9h	675 €	698 €	707 €
<b>Hors commune</b>			
1/2 journée 14h à 9h (vendredi)	340 €	400 €	405 €
1/2 journée 14h à 9h (samedi)	375 €	500 €	507 €
Journée 9h à 9h	510 €	700 €	709 €
Forfait 2 jours (samedi 9h au lundi 9h)	675 €	900 €	912 €
Forfait week-end vendredi 14h au lundi 9h	900 €	1100€	1114 €
<b>REUNIONS - VINS D'HONNEUR - COCKTAILS</b>			
<b>SALLE BERRY 1</b>			
Habitants de JARGEAU	150 €	155 €	157 €
Hors JARGEAU	275 €	284 €	288 €
Usage professionnel ou commercial	275 €	284 €	288 €
<b>SALLE BERRY 2</b>			
Habitants de JARGEAU	120 €	124 €	126 €
Hors JARGEAU	200 €	207 €	210 €
Usage professionnel ou commercial	200 €	207 €	210 €
<b>SALLES BERRY 1 + 2</b>			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n°20\_2025DEL  
Nomenclature n° 715

Nombre de membres : 27  
Présents : 18  
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 045-214501736-20250320-20\_2025DEL-DE

Habitants de JARGEAU	210 €	217 €	220 €
Hors JARGEAU	390 €	403 €	408 €
Usage professionnel ou commercial	390 €	403 €	408 €
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES Pour les Associations</b>			
Verre cassé	3 €	3,10 €	3 €
Photocopies les 100	1 €	1,03 €	2 €
<b>DROITS DE PLACE AUX MARCHES, FOIRES, MANIFESTATIONS TRADITIONNELLES, ANIMATIONS COMMERCIALES ET FETES FORAINES</b>	(Gratuité pour les stands des associations locales, caritatives et organismes d'Etat et des collectivités territoriales)		
<b>Le Mètre linéaire sur 4 M de profondeur marché hebdomadaire et marché exceptionnel</b>			
Tarif mensuel mail par jour et par m linéaire	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Tarifs occasionnel mail par jour et par m linéaire	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Tarif mensuel halle par jour et par m linéaire	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Tarifs occasionnel halle par jour et par m linéaire	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Branchement électricité / jour	3 €	3 €	3 €
<b>Fêtes et manifestations diverses</b>			
M linéaire de plein air	6 €	6 €	6 €
M linéaire sous la halle	7 €	7 €	7 €
Location d'un stand communal	55 €	55 €	57 €
<b>Brocante</b>			
M linéaire (particulier)	4 €	4 €	4 €
<b>Règlement de voirie</b>			
Droits d'occupation temporaire pour les commerces (le m <sup>2</sup> )	6,50 €	7,25 €	7,25 €
<b>JARGEAU PLAGE</b>			
Droits d'occupation temporaire pour la prestation de restauration du midi		20 €	20 €
Droits d'occupation pour la prestation de restauration du soir		80 €	80 €

	TARIFS 2023	TARIFS 2024	TARIFS 2025
<b>EMPLACEMENT FETES DIVERSES</b>			
<b>Fêtes foraines (Foire aux châts, etc.)</b>			
Grand manège	205 €		
Petit manège	82 €		
Manège		2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>
Emplacement d'un stand forain /m linéaire	13 €	6,50 €	6,50 €
<b>Carnaval d'hiver</b>			
Grand manège	600 €		
Petit manège	250 €		
Manège		3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Emplacement d'un stand forain / m linéaire	13 €	13 €	13 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n°20\_2025DEL  
Nomenclature n° 715

Nombre de membres : 27  
Présents : 18  
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-20\_2025DEL-DE



<b>Carnaval d'été (week-end)</b>			
Grand manège	140 €		
Petit manège	55 €		
Manège		2 €/m <sup>2</sup>	2 €/m <sup>2</sup>
Emplacement d'un stand forain / m linéaire	13 €	6,50 €	6,50 €

Après avis favorable de la commission finances et cadre de vie du 13 mars 2025, **il est proposé au Conseil municipal** d'adopter les tarifs ci-dessus qui seront applicables à partir du 21/03/2025.

**Adopté à l'unanimité**



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2025

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :  
Acte publié le :  
Acte notifié le :

